

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mars 2022**  
~~~~~

**COMMUNE D'ARGELLIERS - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS  
POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mars 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 mars 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'«Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU les délibérations successives n° 2002 du Conseil communautaire du 08 juillet 2019 et n°2220 du Conseil communautaire du 24 février 2020 modifiant le règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les communes de moins de 1000 habitants ;

VU la réception de la demande de fonds de concours en date du 10 janvier 2022 formulée par la commune d'Argelliers pour le projet de conversion d'une piste DFCL en chemin communal ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 7 mars ;

VU le plan de financement ci-annexé ;

CONSIDERANT que la commune d'Argelliers souhaite obtenir une subvention afin de financer les travaux de conversion d'une piste DFCL en chemin communal, que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été remis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune d'Argelliers en vue de participer au financement des travaux de conversion d'une piste DFCI en chemin communal, à hauteur de 10 000€,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2805  
Publication le 22/03/2022  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 22/03/2022  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220321-6321-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Argelliers, le 03 janvier 2022

**MAIRIE D'ARGELLIERS**

34380 ARGELLIERS

**Tél : 04 67 55 65 75**

email. : mairie@argelliers.fr

**Monsieur Le Président de la C.C.V.H.****2 parc de Camalcé****BP 15****34 150 GIGNAC**Objet : Demande de subvention

Dossier suivi par : Eléonore de SOUBEYRAN, Secrétaire de Mairie

Monsieur Le Président,

Vous la connaissez bien, la commune d'Argelliers est très étendue. Elle se compose d'un centre village où est centralisé l'ensemble des services de la collectivité et de deux hameaux distants : **le mas de Cournon** (constitué d'une dizaine de familles) et **Cantagrils** (regroupant environ 250 personnes).

Cette particularité n'est pas sans répercussion sur la vie des habitants de notre territoire communal, vous l'imaginez bien.

Le hameau de Cantagrils tout particulièrement, bien que de plus en plus peuplé, reste très isolé des services offerts par notre collectivité. Ses habitants se tournent avec plus de facilité vers la commune de Viols le Fort, distante de seulement 4 km de route, pour réaliser leurs démarches, pour la scolarisation de leurs enfants ou pour leurs achats.

En effet, obligés de parcourir plus de 14 km pour rallier leur village d'attache, les habitants de Cantagrils expriment souvent leur sentiment d'isolement par rapport à celui-ci. Ce sentiment est d'autant plus fort par rapport à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault dont ils se sentent, pour la plupart étrangers.

Conscients de cet isolement et souhaitant rattacher de façon plus efficiente, ce hameau et ses habitants à notre territoire communal et intercommunal, nous nous attachons, depuis notre élection en 2020, à créer une nouvelle voirie attenante à la piste DFCI existante, voie directe qui nous relie par seulement 4 km. Une fois emménagée, cette liaison directe rendra les trajets agréables, rapides et surs ce qui à court terme se traduira par une intégration naturelle des populations, objectif recherché. De plus, cette voie, munie d'une empreinte de piste cyclable favorisera voire incitera les déplacements doux au sein de notre territoire communal.

C'est dans le cadre de cette réalisation, que nous sollicitons le soutien financier de notre Communauté de Communes et celui de notre Région Occitanie.

Pour ce faire, vous trouverez en annexes les éléments constitutifs du dossier, à savoir :

- La présentation du projet,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 04/11/2021 relatif à notre demande de subvention,
- Un devis estimatif pour la réalisation de ce projet.
- Une copie de la lettre adressée à Madame la Présidente de Région, Carole DELGA

Je vous remercie vivement de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande et, assuré d'une réponse favorable et rapide de votre part, je vous prie d'accepter, Monsieur Le Président, mes plus respectueuses salutations.

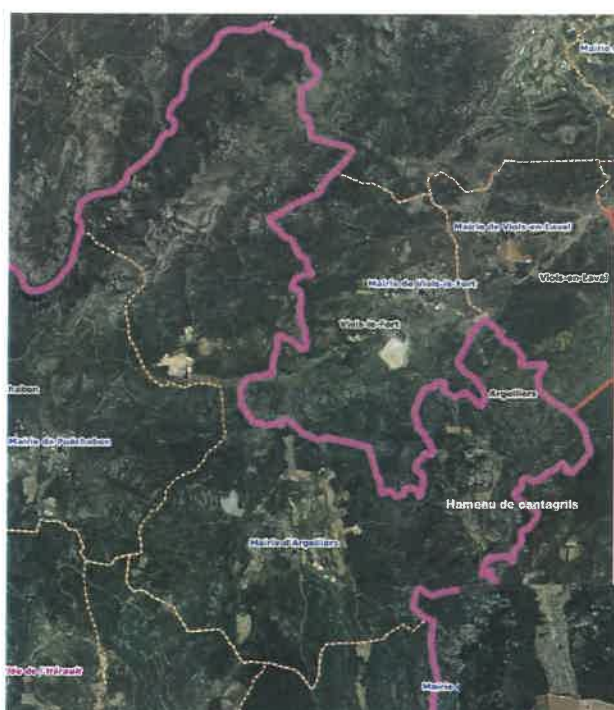
Pierre AMALOU  
Maire d'Argelliers

# DEMANDE DE SUBVENTION

## Commune d'Argelliers 34380

### CREATION D'UN CHEMIN COMMUNAL ENTRE ARGELLIERS VILLAGE ET LE DOMAINE DE CANTAGRILS

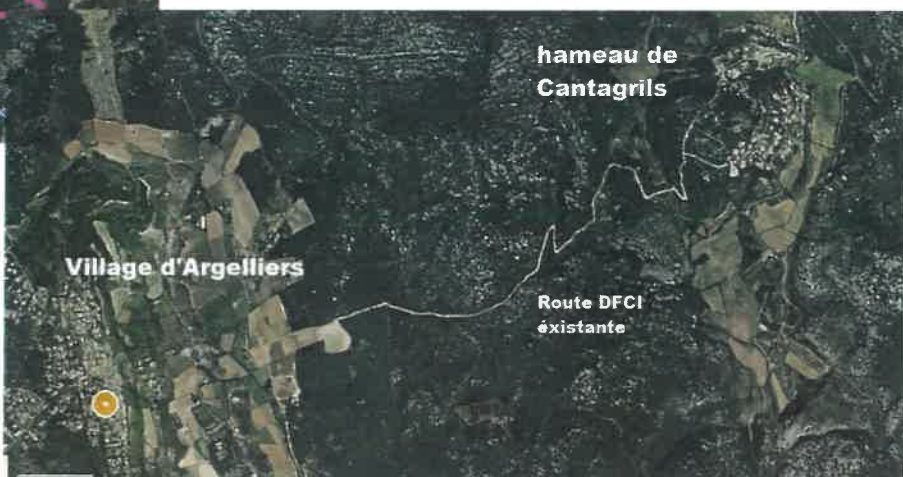
#### Contexte du projet :



La commune d'Argelliers se compose d'un bourg centre et de deux hameaux distincts

L'un d'entre eux, le Domaine de Cantagrils est né de la construction dans les années 60 d'un camping appartenant à une société belge. De nombreux équipements ont alors été créés au fil du temps (piscine, restaurant, discothèque, ...) et ce camping a connu un grand succès jusqu'à sa fermeture dans les années 1990

A l'origine le domaine était uniquement une zone de loisirs principalement constituée d'hébergements touristiques majoritairement destinés à la population flamande. Il était donc occupé 5 à 6 mois par an, le reste du temps, seules quelques familles qui avaient en charge le maintien du camping y résidaient. Cependant la discothèque y connaissait un vrai succès, tous les weekend et jours fériés.



Bien que partie intégrante de la commune, aucune route directe n'a jamais relié Cantagrils au village .... Pour s'y rendre, depuis la création du Domaine, il convient donc :

- soit de rejoindre Viols le Fort (D127), continuer ensuite vers Puéchabon (D32), tourner ensuite sur la D27e1 (descente étroite et dangereuse) pour arriver au village (20 mn – 14 km )
- soit de descendre sur Vailhauquès par la D127e6, (route étroite et difficile), le traverser, rejoindre Montarnaud et remonter ensuite vers le village (23 mn – 16 km)

Confrontés à ces difficultés d'accès direct, les touristes et autres habitants des résidences secondaires ont pris pour habitude, dès la création du Domaine, de se rendre au village voisin de Viols le Fort pour leurs achats.

Depuis la fermeture du camping les résidences secondaires ont été peu à peu transformées en résidences principales et une population plus locale s'est installée, avec la construction de nouvelles maisons. Pour autant, il n'existe toujours pas de route pour relier facilement le village.

Aujourd'hui le Domaine de Cantagrils est constitué de 3 hameaux mitoyens (Hameau de la Mathe, des Oliviers et de Saugras). Avec plus de 200 habitants, le **Domaine de Cantagrils représente aujourd'hui environ 20 % de la population totale de la commune d'Argelliers.**

Les difficultés d'accès au village déjà mentionnées ci-avant et l'absence de transport scolaire dédié qui en découle, ont amené les familles de Cantagrils à demander à la municipalité d'Argelliers la possibilité de pouvoir scolariser leurs enfants sur la commune voisine de Viols le Fort. Cette demande a été acceptée en son temps par les 2 municipalités concernées, moyennant une dotation annuelle par enfant de 1 630 € environ (coût actualisé). Depuis l'origine de la convention nous liant à Viols le Fort, c'est près de 180 000 € qui ont été versés déboursés pour assurer la scolarisation des enfants de Cantagrils, maternelle et de primaire.

Aujourd'hui, 8 enfants sont scolarisés à Viols le Fort, alors que notre commune s'est grandement endettée pour construire un nouveau Groupe scolaire.

La problématique concerne également les collégiens et lycéens qui sont sectorisés au collège de Saint Gély du Fesc et au Lycée de Saint Clément de Rivière. La situation particulière du Domaine fait qu'il n'y a pas de transport en commun entre Cantagrils et Viols le Fort, permettant de rejoindre les lignes régulières vers ces établissements scolaires.

Il faut également souligner que les effectifs étant de plus en plus importants dans ses écoles le maire de Viols le Fort n'accepte plus depuis la rentrée 2021 de nouvelles inscriptions d'enfants d'Argelliers, l'objectif étant qu'à terme il n'y ait plus d'enfants du Domaine de Cantagrils scolarisés à Viols le Fort.

Nous devons donc envisager leur scolarisation au village au plus vite, ce qui est de plus d'autant justifié par la construction du nouveau groupe scolaire, cité plus avant.

Entre Cantagrils et le centre du village, il existe cependant une piste forestière en partie privée, d'une distance de seulement 4 Km, actuellement DFCI.

De fait, cette piste ne permet pas à l'heure actuelle une utilisation adaptée par les riverains, contraints comme mentionné plus haut de faire un large détour pour se rendre au village.

La commune a donc décidé d'acquérir cette piste afin de :

- Raccourcir le trajet des enfants qui seront dorénavant scolarisés à l'école d'Argelliers (4 km contre 14 km aujourd'hui) ;
- Mettre en place une navette scolaire permettant d'amener les enfants de Cantagrils au village et ainsi sécuriser leur transport (des démarches ont été engagées dans ce sens avec Hérault Transports) ;
- Rendre pérenne les effectifs de la nouvelle école en cours de construction (ouverture rentrée 2022) ;
- Scolariser les collégiens à Montarnaud et les Lycéens à Gignac ;
- Intégrer les 200 habitants de Cantagrils à la Commune et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault en facilitant les déplacements et leur permettre de bénéficier des infrastructures existantes
- Permettre à tous les habitants de profiter des manifestations culturelles, festives, sportives qui y sont organisées, tant sur le village que sur le hameau ;
- Créer une liaison douce entre le hameau et le village pour faciliter les déplacements à vélo et à pied
- Maintenir la DFCI existante, en bordure de la voie (vu avec le Département)
- Considérer donc le Domaine comme un quartier du village et non plus comme un « écart » et ainsi, en facilitant le déplacement de l'équipe technique, assurer un entretien plus régulier des voiries et espaces publics
- Harmoniser la collecte des ordures ménagères avec celle mise en place sur le village : en réintégrant notamment la collecte des bio-déchets, abandonnée depuis plusieurs années du fait de l'éloignement et de ses incidences importantes sur la rentabilité de la tournée des camions
- Améliorer la sécurité du site de part des visites plus régulières de la gendarmerie de Gignac, jusqu'alors quasi impossibles du même fait d'éloignement

A ces différents arguments, il doit être rajouté et souligné le point essentiel, à savoir l'impact économique significatif que représente ce projet :

- indispensable pour assurer l'équilibre de nos finances à court et moyen terme (DGF – Ecole / voir ci-après)
- favorable pour l'économie locale de par l'apport potentiel d'une clientèle nouvelle sur l'activité des commerces, artisans, producteurs et viticulteurs du village.

L'achat des différentes parcelles composant cette piste est en cours et sera terminé d'ici la fin de l'année.

Comme vu avec les services de la Préfecture, la servitude nationale actuelle de la DFCI tombera avec la création de ce nouveau chemin communal, mais ce dernier sera toujours répertorié comme piste DFCI, l'entretien y afférant restant assuré par le département, selon une convention adaptée.

Il est donc prévu la réalisation d'une voirie de 4m de large sur 4 km de long, traitée avec un revêtement tri-couches en harmonie avec les chemins existants, afin d'intégrer au mieux cette dernière au paysage et d'y favoriser les déplacements doux.

#### Parcelles concernées

Parcelles à acquérir	Lot	Contenance (en m <sup>2</sup> )
D 81		1 755
D 643	A	421
D 646	D	1 191
D 649	G	2 175
D 651	H	847
D 640	K	1 586
E 374		5 917
<b>Superficie totale à acquérir</b>		<b>12 137</b>
<b>Parcelles appartenant à la commune</b>		
Chemin rural	N°19	



### Calendrier prévisionnel de l'opération

Les différentes parcelles ont été recensées et cadastrées. Certaines, issues de parcelles privées, sont en cours d'acquisition par la commune. Ces acquisitions devraient être effectives en fin d'année 2021. Les travaux pourraient par conséquent commencer en juin 2022.

### Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
<b>Pose d'un enrobé tri couche</b>	126 000 € HT*	Région	10 000 €
		Etat au titre de la DETR	65 000 €
<b>Acquisitions</b>	4 000 € HT	CCVH	10 000 €
<b>TVA (20%)</b>	26 000 €	FCTVA (16,404%)	21 325 €
		Reste à charge de la commune	49 675 €
<b>Total TTC</b>	156 000 €	Total TTC	156 000 €

\*Évalué par moyenne des devis sollicités auprès d'entreprises



**Impact financier à court terme induit par la création de cette nouvelle voirie:**

- augmentation de la DGF évaluée à 4000 / **5000 euros** par an
- diminution des charges de fonctionnement par la suppression progressive de la participation pour la scolarisation à l'école de Viols, montant annuel compris entre 14 et **17 000 euros**.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 04 novembre 2021  
Délibération n°2021-37

**Nombre de Membres :**

du Conseil Municipal : 13  
en exercice : 13  
présents : 12  
Représentés : 1

**Votes :**

Pour : 13  
Contre : 0  
Absentions : 0

**Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 26 octobre 2021**

**Date d'affichage de la convocation : mardi 26 octobre 2021**

**Présents :** Séverine RAMON, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Vincent BOUBAL, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Thierry AILLAUD

**Absents :**

**Absents excusés :** Gaëlle ROUX-MENON

**Pouvoirs :** Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

**Secrétaire de séance :** Florence LAUSSEL

**Demande de subventions**

Claudie BERARD rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une voirie entre le hameau de Cantagrils et le bourg centre du village d'Argelliers.

Déjà existante sous la forme d'un chemin DFCI, cette route peu praticable jusqu'alors permettra le rattachement du hameau à la vie de la commune et à ses services.

De plus, elle facilitera les déplacements des écoliers de Cantagrils à l'heure actuelle contraints de se rendre à Viols le Fort pour être scolarisés.

Claudie BERARD précise que la commune de viols le Fort n'acceptera plus les enfants de Cantagrils à la rentrée prochaine (septembre 2022).

Cette piste forestière étant partiellement privée, la commune s'est portée acquéreur auprès des différents propriétaires de chacune des parcelles constituant celle-ci et souhaite désormais réaliser la pose d'un revêtement en tri couche ainsi que les adaptations nécessaires pour rendre la circulation la plus facile et la plus agréable possible.

Cette piste forestière sera classée dans la voirie communale d'Argelliers et fera donc partie de son domaine public.

La longueur approximative du chemin étant de 4 km, le cout estimé par ces travaux s'élève à 130 000 euros HT.

Pour accompagner et soutenir le financement de ce projet, Monsieur Le Maire sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de solliciter l'obtention de subventions auprès de l'Etat dans le cadre des Dotations d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), de la Région et de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Pose d'un enrobé tri couche	126 000 € HT	Région	10 000 €
		Etat	65 000 €
Acquisitions	4 000 € HT	CCVH	10 000 €
TVA (20%)	26 000 €	FCTVA (16.404%)	21 325 €
		Reste à charge de la commune	49 675 €
<b>Total TTC</b>	<b>156 000 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>156 000 €</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022,
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie 2022,
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,
- d'APPROUVER le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur Le Maire à le modifier si nécessaire,
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait à ARGELLIERS, le 04/11/2021

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 05/11/21

Après affichage le 09/11/21

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
12 NOV. 2021  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

Le Maire  
Pierre AMALOU



Page 2 sur 2

22 rue de la lucques - ZAE la garrigue  
34725 Saint André de Sangonis

Tél 04 67 57 82 85  
Mail contact@pastor-tp.com  
SARL au capital de 7622 €  
FR51 34804678000022

**MAIRIE D'ARGELLIERS**  
2 Rue du Presbytère  
34380 ARGELLIERS

IBAN : FR76 1660 7004 1111 1043 0278 228  
CODE BIC : CCBPFRPPPPG

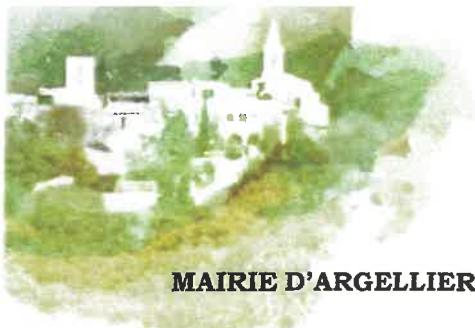
Commande :

27/04/2021

Chantier :

N° FSS	Code	Désignation	Qté	U	PU ht	TVA	Total
		PISTE DFCI ENTRE ARGELLIERS ET CANTAGRILS					
		1) AMENE ET REPLI MATERIEL, SIGNALISATION					
	400006	Amené et repli materiel, signalisation	1,00	F	1 200,00	20,00	1 200,00
		2) TRAITEMENT DE LA PISTE					
	400006	Réglage de la piste avec apport	12 400,00	M2	3,30	20,00	40 920,00
	400006	Revêtement en Tricouche	12 400,00	M2	5,85	20,00	72 540,00
	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant net ht €</b>		<b>114 660,00</b>	
	114 660,00	20,00	22 932,00	<b>Montant tva €</b>		<b>22 932,00</b>	
				<b>Net à payer €</b>		<b>137 592,00</b>	

*Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.*



Argelliers, le 03 janvier 2022

**MAIRIE D'ARGELLIERS**

34380 ARGELLIERS

Tél : 04 67 55 65 75

email. : mairie@argelliers.fr

**Madame la Présidente de la Région Occitanie**

**Hôtel de région**

**201 avenue de la Pompignane**

**34 064 MONTPELLIER cedex 2**

Objet : Demande de subvention

Dossier suivi par : Eléonore de SOUBEYRAN, Secrétaire de Mairie

COPIE

Madame La Présidente,

Vous la connaissez peut-être, la commune d'Argelliers, dans l'Hérault est très étendue. Elle se compose d'un centre village où est centralisé l'ensemble des services de la collectivité et de deux hameaux distants : **le mas de Cournon** (constitué d'une dizaine de familles) et **Cantagrils** (regroupant environ 250 personnes).

Cette particularité n'est pas sans répercussion sur la vie des habitants de notre territoire communal, vous l'imaginez bien.

Le hameau de Cantagrils tout particulièrement, bien que de plus en plus peuplé, reste très isolé des services offerts par notre collectivité. Ses habitants se tournent avec plus de facilité vers la commune de Viols le Fort distante de seulement 4 km de route, pour réaliser leurs démarches, pour la scolarisation de leurs enfants ou pour leurs achats.

En effet, obligés de parcourir plus de 14 km pour rallier leur village d'attache, les habitants de Cantagrils expriment souvent leur sentiment d'isolement par rapport à celui-ci. Ce sentiment est d'autant plus fort à l'égard de notre Communauté de Communes (CCVH) dont ils se sentent pour la plupart étrangers.

Conscients de cet isolement et souhaitant rattacher de façon plus efficiente, ce hameau et ses habitants à notre territoire communal et intercommunal, nous nous attachons, depuis notre élection en 2020 à créer une nouvelle voirie attenante à la piste DFCI existante, voie directe qui nous relie par seulement 4 km. Une fois emménagée, cette liaison directe rendra les trajets agréables, rapides et surs, ce qui à court terme se traduira par une intégration naturelle des populations, objectif tant recherché. De plus, cette voie, munie d'une marque de piste cyclable favorisera, voire incitera les déplacements doux au sein de notre territoire communal, réduisant ainsi, à notre petit niveau, l'empreinte carbone.

C'est dans le cadre de cette réalisation, que nous sollicitons le soutien financier de la Région Occitanie. Pour ce faire, vous trouverez en annexes les divers éléments constitutifs de notre dossier, à savoir :

- Le dossier de demande de financement complété
- La présentation du projet,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 04/11/2021 relatif à notre demande de subvention,
- Un devis estimatif pour la réalisation du projet.

Je vous remercie vivement de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette demande et, dans l'espoir d'une réponse rapide et favorable de votre part, je vous prie d'accepter, Madame La Présidente, mes plus respectueuses salutations.

Pierre AMALOU  
Maire d'Argelliers

